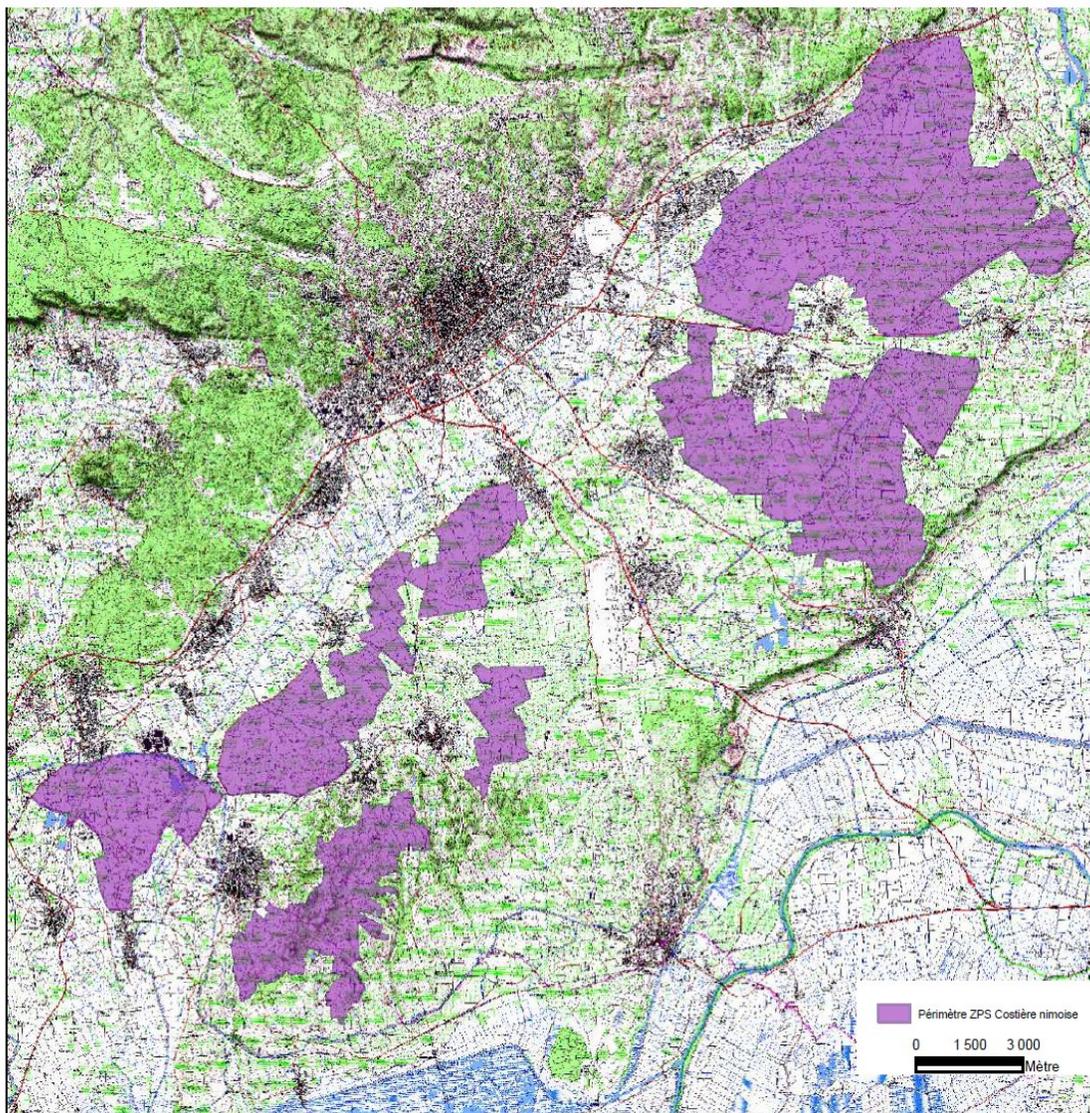


FICHE DE SYNTHÈSE DU SITE NATURA 2000 FR911 2015 Costières Nîmoises

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>



Périmètre du Site Natura 2000 – Directive « Oiseaux »
Costières Nîmoises - FR 9112015



Site FR911 2015

ZPS par arrêté ministériel du 6 avril 2006

Département : GARD

Surface du site: 13 508 ha

Opérateur/animateur du site : Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole

Description du site

Transmis au titre de la Directive Oiseaux, le site des "Costières Nîmoises" d'une superficie de 13 508 ha est scindé en 6 îlots inclus dans les districts biogéographiques des "Costières du Gard" et "Vistrenque".

Le site "Costières Nîmoises" accueille une des plus importantes populations d'Outarde canepetière de la région Languedoc-Roussillon. Les suivis effectués dans le cadre du Plan National de Restauration puis du Plan National d'Action ont mis en évidence une nette augmentation de la population nicheuse et hivernante depuis 2004.

6 autres espèces inscrites à l'annexe I de la Directive "Oiseaux", ainsi que 4 espèces migratrices non inscrites à l'annexe I sont présentes également sur ce territoire.

L'augmentation de ces populations s'explique principalement par une évolution favorable des habitats utilisés par l'Outarde canepetière. La modification des pratiques culturales (développement du maraîchage, jachères PAC, arrachages viticoles et arboricoles, ainsi que l'organisation en petit parcellaire des Costières) ont permis un accroissement de la population d'oiseau.

La proximité du site avec l'agglomération Nîmoise qui connaît une forte croissance démographique ainsi que son positionnement sur un des axes majeurs de transit vers l'Espagne fragilisent aujourd'hui les populations d'oiseaux présentes sur ce territoire.

Espèces d'intérêt communautaire présentes (en ordre décroissant d'enjeu)

Espèces d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Éléments quantitatifs	État de conservation	Menaces principales
Outarde Canepetière (<i>Tetrax tetrax</i>)*	A128	630-660 mâles chanteurs	Défavorable mauvais	Modification ou abandon des pratiques agricoles, destruction et/ou dégradation de l'habitat d'espèce, aménagements péri-urbains, mitage de l'espace agricole
Œdicnème criard (<i>Burhinus oedicanus</i>)*	A133	180-225 couples	Défavorable mauvais	Modification ou abandon des pratiques agricoles, destruction et/ou dégradation de l'habitat d'espèce, aménagements péri-urbains, mitage de l'espace agricole
Rollier d'Europe (<i>Coracias garrulus</i>)*	A231	20-40 couples	Défavorable inadéquat	Modification ou abandon des pratiques agricoles, destruction et/ou dégradation de l'habitat d'espèce, aménagements péri-urbains, mitage de l'espace agricole
Alouette calandre	A242	2-3 couples	Inconnu	Modification des

(*Melanocorypha calandra*)*

pratiques agricoles, anthropisation du milieu, Modification ou abandon des pratiques agricoles, destruction et/ou dégradation de l'habitat d'espèce, aménagements péri-urbainde, mitage de l'espace agricole

Pipit Rouseline (*Anthus campestris*)*

A255

300-600 couples

Défavorables inadéquat

Modification ou abandon des pratiques agricoles, destruction et/ou dégradation de l'habitat d'espèce, aménagements péri-urbainde, mitage de l'espace agricole

Fauvette pitchou (*Sylvia undata*)*

A302

0-10 couples

Défavorable inadéquat

Modification ou abandon des pratiques agricoles, destruction et/ou dégradation de l'habitat d'espèce, aménagements péri-urbainde, mitage de l'espace agricole

Circaète Jean-Le-Blanc (*Circaetruc gallicus*)*

A080

3-5 couples

Défavorable inadéquat

Modification ou abandon des pratiques agricoles, destruction et/ou dégradation de l'habitat d'espèce, aménagements péri-urbainde, mitage de l'espace agricole

Alouette calandrelle (*Calandrella brachydactyla*)**

A243

3-5 couples

Inconnu

Grand-Duc d'Europe (*Budobudo*)**

A215

2-5 couples

Défavorable inadéquat

Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*)**

A224

2-5 couples

Défavorable inadéquat

Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*)**

A379

0-5 couples

Défavorable inadéquat

Bihoreau gris (*Nycticorax nycticoax*)**

A023

0-5 couples

Inconnu

Busard cendré (Circus pygargus) **	A084	5-6 couples	Inconnu
Alouette Lulu (Lullula arborea) **	A246	300-600 couples	Favorable

*espèces d'intérêt communautaire présentes dans la ZPS et incluses dans le FSD actuel

**espèces d'intérêt communautaire présentes dans la ZPS et non incluses dans le FSD actuel

Principaux objectifs du site

Habitat ou espèce visés	Objectifs principaux	Exemple de mesures de gestion
Outarde canepetière	Poursuite des inventaires, amélioration des pratiques culturales, préservation des habitats pour la reproduction et l'hivernage	Rajeunissement des friches agricoles, gestion pastorale, retard de fauche, retard de pâturage
Oedicneme criard	Suivi et inventaire de la population en ZPS, amélioration des pratiques culturales, préservation des habitats favorable à l'espèce	Rajeunissement des friches agricoles, gestion pastorale, retard de fauche, retard de pâturage
Rollier d'Europe	Suivi et inventaire de la population en ZPS, préservation des habitats favorable à l'espèce	Inventaire des Rolliers d'Europe Nicheurs dans la ZPS, identification des haies favorables à la reproduction de l'espèce,
Pipit rousseline et alouettes	Suivi et inventaire des populations présentes en ZPS	Maintien des habitats agricoles, rajeunissement des friches

Pour en savoir plus :

*Contact : Communauté d'agglomération Nîmes Métropole
Service Développement Durable et Environnement
3 rue du Colisée 30947 Nîmes Cedex 09
Tel: 04.66.02.55.55 Fax 04.66.27.65.07*

Sources d'information :

Site du MEDDE: www.developpement-durable.gouv.fr

Site de la DREAL LR : www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr

Site de la DDT :

Site de l'opérateur : www.nimes-metropole.fr